

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la relance

Délégation de signature

NOR : ECOT2209397X

Je soussigné, Monsieur Christian Bodin, président du conseil d'administration de l'établissement public à caractère industriel et commercial Bpifrance (ci-après l'« **EPIC Bpifrance** »), dont le siège est situé 27-31, avenue du Général Leclerc à Maisons-Alfort (94710 Cedex), immatriculé au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 483 790 069 RCS Créteil,

Vu le décret n° 2015-1498 du 18 novembre 2015 portant statuts de l'établissement public Bpifrance et définissant les modalités particulières du contrôle de l'Etat, notamment le dernier paragraphe de l'article 10 ;

délègue ma signature à Monsieur Laurent Moquin, Secrétaire général de l'EPIC Bpifrance, à l'effet de signer en mon nom :

- tout acte d'exécution des conventions signées par l'EPIC Bpifrance ;
- tout acte se rapportant à la collecte ou à la gestion des ressources financières autorisé par le conseil d'administration de l'EPIC Bpifrance ;
- toute documentation juridique relative à la mise en œuvre de la garantie de l'EPIC Bpifrance sur les emprunts contractés par la société anonyme Bpifrance dans la limite des besoins établis par son plan de financement adopté annuellement par son conseil d'administration ;
- tous actes nécessaires au fonctionnement administratif et financier courant de l'EPIC Bpifrance et notamment, sans que cette liste ne soit exhaustive , (i) liquider et ordonnancer des dépenses de l'EPIC Bpifrance, (ii) recevoir les sommes dues à ce dernier, signer les moyens de paiement et faire fonctionner les comptes, prendre toutes les dispositions nécessaires à la gestion comptable et financière de l'EPIC Bpifrance telle qu'elle est définie à l'article 13 du décret n°2015-1498 et (iii) procéder à toutes démarches auprès de l'Autorité des Marchés Financiers ainsi qu'auprès de toute autre autorité compétente, le cas échéant étrangère, en ce compris à toutes déclarations de franchissements de seuils et, le cas échéant, d'intention, ainsi qu'à toute déclaration de franchissement de seuil statutaire.

La présente délégation est conclue pour une durée indéterminée. Elle est susceptible d'être modifiée ou révoquée à tout moment, à mon initiative. Elle est conclue en considération de la personne du délégataire et ne peut être transmise.

Elle entre en vigueur à compter de sa publication au Bulletin Officiel de l'Administration Centrale (BOAC).

Fait à Paris, en deux (2) exemplaires, le 21 mars 2022

M. Christian Bodin

M. Laurent Moquin

Président du conseil d'administration de
l'établissement public à caractère
industriel et commercial Bpifrance

Secrétaire général de l'EPIC Bpifrance